



FORFAITS « MEMBRE D'UN JOUR »

Une personne non-membre peut acheter un forfait « membre d'un jour » s'il possède un permis de possession et d'acquisition (PPA) avec la classe appropriée.

Forfait « Membre d'un jour » : Tir au pigeon d'argile

La personne doit acheter le forfait « membre d'un jour » au coût de 20\$ pour la journée.

Par la suite les rondes de tir au pigeon d'argile sont au cout régulier. La carte membre d'un jour ne donne droit à aucun invité adulte. Si plusieurs personnes veulent tirer avec le même fusil, chaque personne doit acheter le forfait « membre d'un jour ». Un membre d'un jour adulte peut-être accompagné d'une (1) personne de 18 ans et moins. Le forfait comprend aussi le tir à la carabine dans un des champs de tir appropriés.

Forfait « Membre d'un jour » : Tir à la carabine

La personne doit acheter le forfait « membre d'un jour » au coût de 20\$ ce qui donne l'accès à un pas de tir et le tir avec une (1) carabine. Les frais pour les carabines additionnelles sont de 20\$ par carabine. Le tireur peut se déplacer de pas de tir (avec l'autorisation de l'officiel de tir) selon la distance qu'il désire tirer en autant qu'il n'utilise qu'un pas de tir à la fois. Le forfait comprend le droit d'avoir un « invité » de 18 ans et moins qui peut tirer sur le même pas de tir. Si le membre d'un jour et son « invité » de moins de 18 ans veulent tirer en même temps sur deux pas de tir, ils doivent acheter deux (2) forfaits « membre d'un jour ».

Exemple : Si 2 tireurs apportent 3 carabines qu'ils veulent ajuster le frais sera de 60\$ (40\$ pour 2 forfaits « membre d'un jour » et 20\$ pour la carabine additionnelle. Ils peuvent utiliser 2 pas de tirs.

Le forfait comprend aussi le tir au pigeon d'argile (plus les tarifs des rondes de tir en vigueur) et au fusil dans un des champs de tir appropriés.

Forfait « Membre d'un jour » : Tir aux armes restreintes (pistolet, revolver, AR-15, etc.)

La personne doit avoir une lettre d'invitation format papier (une impression d'un courriel est suffisante) d'un membre du centre de tir à son arrivée avec ses permis valides. Ceci lui donne le droit d'être sur les lieux avec ses armes à autorisation restreinte selon la loi. Le membre qui a invité la personne doit être présent. La personne doit acheter le forfait « membre d'un jour » au coût de 20\$. Un membre d'un jour adulte peut-être accompagné d'une (1) personne de moins de 18 ans.

Forfait « Membre d'un jour » : Tir aux armes à air

Aucun permis de possession et d'acquisition (PPA) requis.

Gratuit pour la première journée (essai).

Par la suite 10\$ par jour pour les personnes de 18 ans et moins et 20\$ par jour pour les adultes.

Un membre d'un jour adulte peut-être accompagné d'une (1) personne de 18 ans et moins.

Forfait « Membre d'un jour » : Formation

Si une formation de tir (autre que loi 9) nécessite du tir pratique dans un des champs de tir, les personnes recevant la formation qui ne sont pas membres du club doivent acheter le forfait « membre d'un jour » au coût de 20\$ pour la journée en plus de leur frais de formation. Si la formation comprend plus d'une journée de tir pratique, un seul frais de 20\$ pour la durée de la formation est exigé.